



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 15 novembre 2021

Présents : Jean-Claude ARTEIL, Marie BARBAUX-DREUX, Sylvie CARMELLE, Grégory COIGNOUX, Mélanie EVRA, Dominique LEBLOND, Patrick LE REZIO, Sophie MENU, Adeline NEAU, Annick OHLERT, Arnaud POETTE, Carole RIBEIRO, Benoît ROGER

Absent excusé : Olivier PAWLICKI

Secrétaire : Annick OHLERT

2021-067 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2021.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13	13	0	0	0

2021-068 – Bilan des délégations au Maire

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que la décision suivante a été prise :

→ Renonciation au Droit de Prémption Urbain pour la propriété de Monsieur BOULET Laurent, cadastrée AB 100, sise 22 rue du Colonel Chépy, d'une superficie de 166 m2 pour un prix de vente de 73 400 €.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13	13	0	0	0



2021-069 – Convention d'adhésion de principe au Service Missions Temporaires du Centre de Gestion CDG 02

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que le Centre de Gestion de CHAUNY a mis en place depuis plusieurs années un service de missions temporaires qui consiste à mettre à disposition des mairies adhérentes un personnel formé aux tâches de secrétariat. Ce service permet de pallier aux différentes absences telles que le départ de la secrétaire de mairie, la maladie, l'accident de travail et les congés.

L'adhésion est gratuite sans engagement pour la collectivité à utiliser ce service.

Les conditions de rémunération sont les suivantes :

- Remboursement au CDG 02 du traitement brut de l'agent + les charges sociales patronales. Sont compris notamment le supplément familial, diverses primes et indemnités si l'agent en bénéficie, les congés payés et la cotisation ASSEDIC, avec :
 - une majoration de 6% pour les contrats supérieurs ou égaux à 3 mois,
 - une majoration de 8% pour les contrats inférieurs à 3 mois.
- 1 déplacement aller/retour par jour de travail payé à l'agent, au-delà de 5 kilomètres effectués, soit de la résidence administrative au lieu de la mission, soit de la résidence de l'agent au lieu de la mission (lorsque celle-ci est plus proche du lieu de la mission).
- Le montant de l'indemnité de fin de contrat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à prendre la délibération d'adhésion de principe au service missions temporaire du CDG 02.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13	13	0	0	0

2021-070 – Adhésion au service paie du CDG 02

Compte tenu des situations de plus en plus complexe en matière de Ressources Humaines et l'obligation au 1^{er} janvier 2022 d'établir l'ensemble des déclarations mensuelles via un nouveau logiciel dédié, Madame le Maire informe le conseil que de plus en plus de collectivités adhèrent au service "Gestion des Ressources Humaines & de la Paye » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, et en explique le fonctionnement.

Dans le cadre de cette mission, les opérations réalisées par ce service sont les suivantes :

- ⇒ Aider la collectivité dans ses recrutements
- ⇒ Suivre la carrière des agents employés
- ⇒ Elaborer les actes se rapportant à l'embauche et à la carrière des agents
- ⇒ Assister à la préparation du plan de formation de la collectivité
- ⇒ Préparer la procédure d'évaluation des agents
- ⇒ La gestion des absences et au remplacement du personnel
- ⇒ Etablir et éditer les bulletins de salaire des agents et des élus
- ⇒ Editer les documents post-payé que sont les états des différentes caisses : URSSAF, IRCANTEC, ASSEDIC, Mutuelles, Contribution solidarité, DSN (ex N4DS)

Après présentation de Madame le Maire du coût du service en interne et du cout du service externalisé par le Centre de Gestion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au service paie du CDG 02 et autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13	13	0	0	0

2021-071 – Renouvellement d'adhésion au service de médecine du CDG 02

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Madame le Maire propose à l'assemblée de renouveler l'adhésion au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, avoir en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13	13	0	0	0

2021-072 – Bourses scolaires année 2021/2022

Par délibérations du 12 novembre 2018 et du 14 septembre 2020, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des bourses scolaires communales aux lycéens et étudiants de la commune, en a fixé les montants et les conditions d'attribution.

Pour l'année scolaire 2021/2022, 31 lycéens et 27 étudiants ont déposé une demande recevable.

La dépense liée au versement des bourses scolaires pour l'année 2021/2022 s'élève donc à 8 500 € (100 € pour les lycéens et 200 € pour les étudiants).

La somme prévue au budget étant de 8 000 €, il convient de procéder à un virement de crédit de 500 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le maintien des sommes identiques aux années précédentes, à savoir 100 € pour les lycéens et 200 € pour les étudiants et de procéder au virement de crédit nécessaire.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13	13	0	0	0

2021-073 – Décision modificative numéro 2 – Budget Principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement**Dépenses**

Chapitre 022 : dépenses imprévues : - 500 €

Dépenses

Chapitre 67 : article 6714 : bourses scolaires communales : + 500 €

Section d'investissement**Dépenses**

Chapitre 020 Dépenses imprévues : - 27 000 €

Chapitre 21 : Article 2182 : Matériel de transport : + 27 000 €

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13	13	0	0	0

2021-074 – Renouvellement de la convention relative à la participation des frais de scolarité des élèves de Remies à l'école de Couvron

Madame le Maire informe le conseil municipal que la convention relative à la participation de la commune de Remies aux frais de scolarité de ses élèves accueillis à Couvron, arrive à son terme le 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au renouvellement de ladite convention à compter du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13	13	0	0	0

2021-075– Revalorisation du loyer de Monsieur GUITTARD Jean-Luc

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur GUITTARD Jean-Luc a bénéficié d'un loyer mensuel modéré de 231,45 € du fait de son emploi à la mairie.

Considérant que Monsieur GUITTARD Jean-Luc a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1^{er} novembre 2020, il est proposé de revaloriser le loyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que le loyer de Monsieur GUITTARD Jean-Luc soit reconsidéré au vu des prix de location du marché actuel et de se rapprocher du notaire, Maître COLINON, afin d'étudier cette revalorisation.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13	13	0	0	0

2021-076– Remplacement camion

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le camion ne passe plus le contrôle technique et qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Après consultation de 3 concessionnaires, il est proposé de retenir l'offre la plus avantageuse (RENAULT) pour un montant de 27 000 € TTC.

Il convient de faire un virement de crédit entre le compte dépenses imprévues et le compte matériel de transport pour l'acquisition de ce camion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir un nouveau camion, de retenir la proposition de RENAULT et de procéder au virement des crédits nécessaires à cette acquisition.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13	13	0	0	0

2021-077– Questions diverses

1 – Dossier Palmer

Madame le Maire informe que la réunion initialement prévue avec Jonathan PALMER, le Préfet de l'Aisne, et le président de l'agglomération du Grand Laonnois du 22 novembre 2021 a été annulée et doit être reportée à une date ultérieure, à déterminer.

2 – Vœux

La date des vœux du personnel communal est fixée au 17 décembre 2021 à 18 h 15
Les vœux du Maire sont fixés au 10 janvier 2022 à 18 h 00

3 – Questionnaires garderies

Le résultat de sondage n'ayant pas encore été traité, ce sujet sera délibéré lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Séance close à 20 h 15.

**Le Maire,
Carole RIBEIRO**

